



*6ème Journée de droit international
de l'ENS et de Paris Descartes*



École Normale Supérieure
45 rue d'Ulm, Paris 5^{ème}

**Un droit international français ?
Pratiques françaises du droit international**

Vendredi 15 novembre
Salle des actes

*Organisée par Nathalie Clarenc Bicudo, Florian Couveinhes-Matsumoto,
Raphaëlle Nollez-Goldbach et Anne-Thida Norodom*

*Centre Maurice Hauriou (Université Paris Descartes) et Centre de Théorie et
Analyse du Droit (CNRS-ENS et Université Paris Nanterre)*

8h45 – **Accueil et mot de bienvenue** : Raphaëlle Nollez-Goldbach, Directrice des études Droit et Administration publique de l'École Normale Supérieure.

Séance du matin.

8h50 – **Introduction** : Nathalie Clarenc Bicudo, Maître de conférences à l'Université Paris Descartes.

1^{er} panel : Les choix de l'exécutif

Présidence : Bruno Daugeron, Professeur à l'Université Paris Descartes.

9h05 – **Le choix de la procédure interne d'engagement (ratification et approbation)** : Laurent Trigeaud, Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas.

9h25 – **Le choix de la publication ou non des traités** : Frédérique Coulée, Professeure à l'Université Paris Sud.

Discussions.

Pause café : 10h – 10h15

2^{ème} panel : Les options du législateur ?

Présidence : Florian Couveinhes-Matsumoto, Maître de conférences à l'École Normale Supérieure.

10h15 – Table ronde « La procédure d'autorisation parlementaire »

- Le point de vue du Ministère des Affaires étrangères : Sandrine Barbier, Jurisconsulte adjointe de la Direction des affaires juridiques du ministère.
- Le point de vue de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Maxine Gayraud, administratrice de la Commission spécialisée dans les affaires juridiques.

11h – 11h30 : Discussions.

11h30 – Table ronde « L'intégration du droit international dans le droit interne »

- Les renvois au droit international dans la législation française : Carlo Santulli, Professeur à l'Université Panthéon-Assas.
- L'intégration des Résolutions du Conseil de sécurité : le cas du Code du patrimoine, Claire Chastanier, sous-directrice des collections au service des musées de France.

12h – 12h30 : Discussions.

Pause déjeuner : 12h30 – 14h.

Séance de l'après-midi.

Présidence : Pascal de Vareilles-Sommières, Professeur de droit privé à l'Université Panthéon-Sorbonne.

3^{ème} panel : Les décisions des juges.

14h – Table ronde « Points de vue des juges » :

- Au Conseil d'État : Aurélie Bretonneau, Maître des requêtes.
- À la Cour de cassation : Sylvaine Peruzzetto, Professeur de droit privé à l'Université de Toulouse Capitole (sous réserve).

14h30 – 15h : Discussions.

15h – Table ronde « Points de vue des universitaires » :

- L'identification de la coutume par le juge français : Alexandre Hermet, Docteur en droit de l'Université Panthéon-Assas.
- L'interprétation de la règle internationale par le juge interne : Thibaut Fleury Graff, Professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin.

- La résolution des conflits de normes : Hélène Raspail, Maître de conférences à l'Université du Mans.

16h – 16h30 : Discussions.

16h30 – **Conclusions** : Denis Alland, Professeur à l'Université Panthéon-Assas.